



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Politique de la ville pour les quartiers prioritaires en matière d'emploi

Question écrite n° 32867

Texte de la question

Mme Florence Granjus interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargée de la ville, sur la politique de la ville au sein des quartiers prioritaires en matière d'emploi. De nombreuses mesures ont été adoptées par le Gouvernement en faveur des quartiers prioritaires. 2 milliards d'euros ont été mobilisés pour l'emploi au sein de ces quartiers. Le pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PaQte) initié en juillet 2018 permet d'agir au sein de ces quartiers. Les quartiers d'été destinés à 250 000 enfants et jeunes, dont 200 000 résidents des quartiers prioritaires, ont également été mis en place afin de renforcer la continuité éducative. Ces mesures insistent sur l'enjeu important que représente la politique de la ville au sein des quartiers prioritaires. La situation sanitaire a de nouveau mis en évidence les difficultés que rencontrent les foyers dans les quartiers prioritaires. Il s'agit des difficultés d'accès à l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes. En cette rentrée 2020, ce sont plus de 700 000 jeunes qui arrivent sur le marché du travail. La rupture pédagogique et la fracture numérique sont également des problématiques rencontrées par les habitants des quartiers prioritaires. Les associations et les habitants des quartiers prioritaires ont fait preuve d'initiative et de courage pendant cette période. 25 millions d'euros à destination de ces associations de proximité ont été annoncés dans le cadre du fonds d'urgence « quartiers solidaires ». Elle lui demande les garanties qui peuvent être apportées pour que toutes les associations, y compris les plus petites et les plus nécessiteuses, puissent en bénéficier.

Texte de la réponse

L'opération « Quartiers d'été 2020 », dotée de 110 M€, a permis à près d'un jeune sur trois habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de bénéficier d'une action en matière éducative, culturelle ou sportive. Compte tenu de ce succès et des besoins avérés des habitants des QPV, le dispositif Quartiers solidaires, doté de 20 M€, permet à la fois de prolonger la conduite d'actions au-delà de l'été avec l'opération « Quartiers d'automne » et de poursuivre l'action engagée depuis le confinement auprès des petites associations de proximité. Cela permettra, conformément à l'instruction du 11 septembre 2020 transmise aux préfets, de poursuivre le soutien aux actions éducatives, liées à la santé, à l'insertion professionnelle et à la culture, avec une priorité accordée aux femmes, dans tous ces domaines. Cette enveloppe est entièrement déléguée aux préfets et ne passe pas par une procédure d'appel à projet national. Le réseau des préfets délégués à l'égalité des chances dans 10 départements, des sous-préfets en charge de la politique de la ville dans 15 départements et des 297 délégués du préfet dans 91 départements sera pleinement mobilisé pour la déployer au plus près du terrain. Les petites associations de terrain et de proximité en seront ainsi des bénéficiaires privilégiées : les services de l'Etat ont été incités à privilégier la contractualisation pluriannuelle et à envisager des financements de fonctionnement à la structure, plus adaptés aux petites associations que les appels à projet. Par ailleurs, la circulaire du 10 juin 2020 Plans Quartiers d'été 2020 a prévu l'ouverture de 1 514 postes supplémentaires d'adultes-relais, portant le nombre total de postes ouverts à 6 514 postes. Le projet de loi de finances pour 2021 prévoit d'ailleurs une augmentation du budget consacré aux postes d'adultes-relais de 10 M€. Aussi les associations, notamment de petite taille, concentrent 76 % des postes d'adultes-relais. La montée en charge de

ce dispositif participe donc également au soutien des petites associations.

Données clés

Auteur : [Mme Florence Granjus](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32867

Rubrique : Associations et fondations

Ministère interrogé : [Ville](#)

Ministère attributaire : [Ville](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 octobre 2020](#), page 7029

Réponse publiée au JO le : [1er décembre 2020](#), page 8809